demandons aux hon. députés de ne pas nous faire perdre la position que nous avons acquiso par le seul fait d'avoir soumis le projet au gouvernement et au peuple d'Angleterre, et de ne pas faire que le Canada et toute l'Amérique Britannique perdent les avantages ainsi obtenus en montrant des signes de faiblesse à l'égard de cette question. (Ecoutez! écoutez!) Une autre raison qui motive une prompte décision, c'est que cette question est intimement liée à celle des défenses, dont la nécessité est imminente. (Ecoutez! écoutez!) On ne saurait exagérer la nécessité pressante où se trouve la législature de pourvoir aux défenses qu'exige l'état de choses actuel. Je n'ai que faire de dire que ce sujet a été l'objet de notre attention sérieuse comme Notre cabinet a été en corgouvernement. respondance continuelle avec le gouvernement de la mère-patrie sur les meilleures mesures à prendre pour établir des moyens de défense efficace contre toute attaque venant de n'importe quelle direction. ainsi que cette chambre le sait, les résolutions elle-mêmes parlent des défenses comme étant une question qui doivent attirer l'attention immédiate de la confédération. Nous avions espéré que l'adoption générale du projet nous permettrait d'ajourner cette question, et qu'un système de défense organisée aurait pu être arrêté sous peu entre les gouvernements impérial et fédéral; mais comme nous ne pouvons nous dissimuler que ce qui vient de se passer au Nouveau-Brunswick, empêchera pour quelque temps que les provinces agissent en commun au sujet de ces défenses, cette question, que nous savons ne pouvoir être différée, devra être réglée, en attendant, entre l'Angleterre et le Canada. (Ecoutez! écoutez!) En réalité, il y a déjà trop lontemps qu'elle est différée. (Ecoutez! écoutez!) Il est temps, grandement temps, de s'en occuper avez vigueur et énergie. (Ecoutez! écoutez!) Voilà les deux raisons qui engagent le gouvernement à l'égard des résolutions. (Ecoutez ! écoutez !) Mais il en est une troisième,—fondée sur l'état des résolutions commerciales du Canada avec les Etats-Unis. L'abrogation du traité de réciprocité dont nous sommes menacés, la perspective de voir peut-être les Etats-Unis abandonner le système d'entreposement in transitu; et la condition généralement peu satisfaisante de nos relations commerciales avec le pays voisin, sont autant de choses qui exigent de notre part une action immédiate; et le fait que l'union de ces provinces est retardée et la construction du chemin de fer intercolonial indéfiniment remise, rend cette action d'autant plus impérieuse. Ainsi done, l'intention du gouvernement-tout en demandant l'appui de cette chambre dans la politique qu'il vient d'annoncer—est que ces débats se terminent avec toute la promptitude convenable, afin que la chambre se prononce sur la question de la confédération; et, pour arriver à cette fin, il usera de toute l'influence dont il peut disposer. Aussitôt après cette décision, il se propose de demander à la législature un vote de crédit, et ensuite, de proroger le plus tôt possible le parlement. (Ecoutez! écoutez!) C'est aussi son intention de prendre des mesures pour que les affaires de cotte session, qui ne seront pas terminées, puissent être continuées dans l'ordre où ils se trouveront à la clôture. Dès le parlement prorogé, le gouvernement enverra une députation en Angleterre régler les différentes questions dont j'ai parlé: -la question de la confédération sous son aspect actuel, celle des défenses, et celle concernant nos relations commerciales avec le pays voisin. Cette députation devra accomplir sa mission dans le plus court délai possible afin que le gouvernement puisse en sommettre le résultat—qui, nous l'espérons, sera satisfaisant,- à la chambre, à la session qui aura lieu de bonne heure cet été. (Bruyants applaudissements.)

L'Hon. J. S. MACDONALD—La manière en laquelle le gouvernement a fait connaître sa décision est satisfaisante jusqu'à un certain point. Il a adopté une nouvelle politique, que cette chambre est appelée à sanotionner, et qui diflère beaucoup de celle qu'il professait il n'y a pas longtemps. Je prends la liberté d'attirer l'attention de la chambre sur les paroles suivantes, prononcées par l'hon. premier ministre, à l'ouverture de la session:—

" Ils avaient assumé l'administration des affaires après avoir arrêté entre eux qu'ils auraient droit à cet appel, et ils en étaient à se consulter lorsqu'ils furent informés, par un de leurs propres amis, que le chef véritable de l'opposition témoi-gnait le désir de leur faire des ouvertures, afin de chercher à aplanir les difficultés: député dont il s'agit et quelques-uns de ses amis se mirent alors en rapport avec les chefs du gouvernement, et il fut convenu entre eux d'essayer de trouver un plan qui mît fin aux malentendus, et qui en même temps assurât au Canada et aux autres provinces une proposition propre garantir leur sûreté future et à leur attirer le respect et la confiance des autres nations, C'est alors qu'ils émirent deux projets: un grand et un autre sur une échelle moindre."